

Les travaux de la commune

Travaux bâtiments

• Le Logis, victime de l'état d'alerte d'urgence sanitaire, a subi l'arrêt total des travaux pendant la période de confinement. Le chantier, lorsqu'il a repris, a dû appliquer les protocoles de sécurité avec des contraintes fortes dont la présence d'une seule entreprise à la fois dans un périmètre donné, désinfection de la base de vie et respect des gestes barrières. Un nouveau planning a été établi par la maîtrise d'œuvre et les travaux de la commune sont prévus de se terminer fin octobre début novembre.



• Le débouchage des gouttières et enlèvement de la végétalisation de l'église et du bâtiment conventuel ainsi que le démoussage de ce dernier ont été réalisés par l'entreprise ALPI PROGRESS. Quant au Logis, le démoussage a été effectué par l'entreprise "Les Belles Toitures".

• Le remplacement de la porte fenêtre extérieure de la sacristie sera effectué par l'artisan P. Gyptière.



Voirie

• La route communale du Bourrouy sera goudronnée, en bi-couche, fin d'été, les travaux seront faits par la CCVG (Communauté de Communes Vienne et Gartempe) en régie.

• Les trottoirs allée des Rosiers et allée des Lilas seront refaits en enrobé à froid par le service technique de la commune.

• Un tronçon de la route de La Bussière a dû être refait par les services de la CCVG, en raison des travaux réalisés sur le réseau d'eau potable par le syndicat "Eaux de Vienne" en 2019. Parallèlement, des travaux d'entretien ont été entrepris sur cette route pour restituer l'écou-



lement des eaux et les accotements disparus. Simultanément, les services de la CCVG ont également procédé à la remise en forme de la mare des Quartrons.

• Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse a lancé un programme d'actions 2020-2024 consistant en des travaux de restauration des cours d'eau, sur le bassin versant des rivières Gartempe et Creuse, après avis favorable du conseil municipal et enquête publique.



ÉDITO

A l'occasion de la parution de ce nouveau bulletin tardif en raison de la crise sanitaire de ce premier trimestre, je voudrais tout d'abord, au nom de l'ensemble du conseil municipal, remercier les électeurs saint-savinois qui, lors de l'élection municipale de mars, nous ont renouvelé leur confiance pour ce prochain mandat.

C'est une équipe renouvelée, rajeunie, qui s'engage pour l'avenir de Saint-Savin. Devant les difficultés de plus en plus grandes, la tâche est ardue. La présence de jeunes élus au côté de plus expérimentés est un gage de motivation et de perspectives positives pour les années futures.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des services communaux, au corps enseignant ainsi qu'aux bénévoles de la population (une colonne leur est consacrée par ailleurs) ; une pensée également à celles et ceux qui ont souffert dans leur chair ou perdu leurs proches durant cette pandémie.

Drôle de saison estivale que nous allons vivre. l'ensemble des manifestations étant annulées en juillet. Trop de contraintes et pas assez de certitudes, la date fatidique du 10 juillet signifiant la fin de l'urgence sanitaire, tout ceci nous a conduits à cet état de fait.

La saison touristique malgré tout repart et gageons pour notre cité que, devant les difficultés, le tourisme de proximité soit privilégié ce qui semble être le cas en ce début juillet.

Notre économie locale en a bien besoin, ayant souffert en ce début d'année. Ralentissements, fermetures obligées, ils ont courbé l'échine, sans plier, c'est pourquoi durant ce moment difficile, la municipalité a décidé d'apporter une aide substantielle à l'association des commerçants en complément de celle apportée par la Communauté de Communes.

Nous devons être solidaires pour cette fin d'année et ne pas manquer de leur apporter notre soutien. Soyons optimistes, cela devrait repartir, quoiqu'il arrive il le faut.

La mise en place des conseils avec trois mois de retard a grandement perturbé l'ensemble des projets.

L'intercommunalité sera définitivement installée fin juillet, ce qui laisse entrevoir une réelle reprise pour la rentrée de septembre. Soyons réalistes, c'est une année blanche.

Essayons tout de même de passer le mieux possible cette période estivale. Le territoire de Vienne et Gartempe ne manque pas malgré tout d'attractivité.

La piscine a rouvert ses portes début juillet, bien sûr selon des règles définies et strictes.

Les sentiers de randonnée vous tendent les bras, pour se rafraîchir après l'effort rien de tel qu'une terrasse pour vous accueillir, Saint-Savin n'en manque pas.

Participer au festival de piano qui est maintenu et réfléchir à une animation en fin d'année pour effacer cette triste année et ouvrir la prochaine sous de meilleurs auspices.

En attendant faites attention, respectez les consignes et bonnes vacances tout de même.

Le Maire, Jean-Marie Rousse

Le Nouveau Conseil Municipal



Jean-Marie ROUSSE
Maire



Hugues MAILLET
1^{er} adjoint



Martine PLUMEREAU
2^e adjointe



Marylène NIBAUEAU
3^e adjointe



Patricia BERTON



Anita de BRESSER



Christine CHAUSSEBOURG



Angélique LEFEUVRE



Béatrice LEVRIER



Valentin FAYOLLE



Eric JEAN



Valentin LAFORGE



Alexandre LEROUGE



Alain NIBAUEAU



Julien SOYER

Commissions communales

Commission des finances

Jean-Marie ROUSSE, **Président**
Hugues MAILLET
Martine PLUMEREAU
Marylène NIBAUEAU
Tous les conseillers

Commission bâtiments - voirie - espace public - urbanisme

Hugues MAILLET, **adjoint délégué**
Marylène NIBAUEAU
Valentin FAYOLLE
Valentin LAFORGE
Alexandre LEROUGE

Commission affaires scolaires et sociales - portage de repas - restauration scolaire - activités périscolaires - enfance - jeunesse

Martine PLUMEREAU, **adjointe déléguée**
Marylène NIBAUEAU
Béatrice LEVRIER
Valentin LAFORGE
Julien SOYER

Commission communication - culture - vie associative - sport - tourisme - cadre de vie - Résidence "Les Rives de la Gartempe"

Marylène NIBAUEAU, **adjointe déléguée**
Hugues MAILLET

Éric JEAN

Angélique LEFEUVRE
Alain NIBAUEAU
Christine CHAUSSEBOURG
Anita DE BRESSER

Délégués au comité de gestion du Pôle éducatif de territoire du Val de Gartempe

Martine PLUMEREAU
Béatrice LEVRIER

Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Maire est d'office **Président** de la commission.

Membres titulaires : Hugues MAILLET, Valentin LAFORGE.
Membres suppléants : Valentin FAYOLLE, Martine PLUMEREAU.

Correspondant défense pour la commune

Hugues MAILLET

Par ailleurs, **2 personnes, hors conseillers municipaux**, qui s'occupaient déjà de la banque alimentaire les années précédentes, ont proposé de continuer à apporter leur aide :

- Valérie LEPERCHEY
- Claude MALLET.

Syndicats, Associations, établissements locaux...

Communauté Communes Vienne Et Gartempe (CCVG)

ROUSSE Jean-Marie
MAILLET Hugues

SIMER

ROUSSE Jean-Marie
MAILLET Hugues

Agence Des Territoires 86 (AT86)

MAILLET Hugues
NIBAUEAU Marylène

Syndicat D'aménagement Gartempe Et Creuse

SOYER Julien
NIBAUEAU Alain

Comité National D'action Sociale

MAILLET Hugues

Écomusée du Montmorillon-nais

NIBAUEAU Marylène
CHAUSSEBOURG Christine

Électeur Eaux de Vienne-Siveir (Vienne et Gartempe): JEAN Éric.

Représentants Commission Territoriale d'Énergie au Syndicat ÉNERGIES VIENNE des 6 Communautés de la Vienne:

SOYER Julien
JEAN Éric

Titulaires, suppléants

Collège - Conseil D'administration

PLUMEREAU Martine

Syndicat de Collège

PLUMEREAU Martine
JEAN Éric

Centre Communal D'action Sociale De St-Savin (4 membres)

PLUMEREAU Martine
NIBAUEAU Marylène
LEVRIER Béatrice

CHAUSSEBOURG Christine

MJC La Vigne Aux Moines

PLUMEREAU Martine
LEVRIER Béatrice

Comité de Jumelage

MAILLET Hugues
CHAUSSEBOURG Christine

Comité des Fêtes

MAILLET Hugues
BERTON Patricia

LA COVID 19 ET LA VIE COMMUNALE

Les conditions sanitaires pour les réunions d'installation des conseils municipaux élus le 15 mars, prévues entre le 20 et 22 mars, n'étant pas réunies, le gouvernement a annoncé la prorogation des mandats des 30 000 équipes sortantes. C'est donc l'ancien Conseil Municipal qui est resté en place pour gérer la crise. Leur mandat a été prolongé jusqu'au 18 mai, date à laquelle, les nouveaux conseils municipaux ont été installés. L'élection du maire et de ses adjoints s'est déroulée le 26 mai 2020.



Du 17 mars au 11 mai, une cellule de crise composée d'élus, Jean-Marie Rousse, le Maire, Hugues Maillet 1^{er} adjoint, Martine Plumereau 2^e adjointe et de salariés, a été activée pour gérer et prendre les décisions urgentes. Les réunions entre élus se sont déroulées en conférences téléphoniques.

Un numéro d'appel spécifique a permis aux secrétaires, en télétravail ou en présentiel selon les exigences de l'activité, de répondre aux habitants et de gérer les urgences.

Une note d'information avec un numéro de téléphone dédié aux problématiques du confinement a été déposée dans chaque boîte à lettres. Les appels transférés ont été traités par un élu de permanence, 24h sur 24h.

A tour de rôle, deux agents ont effectué « une ronde » dans la commune et les villages isolés. Le stade qui sert habituellement de piste d'atterrissage à l'hélicoptère du SAMU

Déconfinement

A l'issue du confinement, notre Village s'est éveillé timidement ; si certains commerces ont pu reprendre de suite leurs activités, d'autres tels les bars, lieux de restauration et d'hébergement, ont dû attendre quelques jours supplémentaires pour être autorisés à rouvrir leurs portes, mais tous ont été contraints d'appliquer un protocole sanitaire strict, parfois lourd et coûteux, afin d'assurer la protection de leur clientèle. Avec le marché hebdomadaire qui se réinstalle sur la place de la Libération, les terrasses des cafés et restaurants qui s'animent, et les gens qui déambulent dans les

a été tondu et entretenu pour la mobilité des brancards. Les personnels municipaux non sollicités ont été maintenus à domicile dans le respect des règles de confinement.

L'Education Nationale et la Préfecture ont choisi l'école comme lieu d'accueil des enfants de soignants. Dans le respect des consignes, leur prise en charge a été assurée par des enseignants volontaires et le personnel municipal.

Les personnes de 70 ans et plus ou/et handicapées ont été contactées par le Maire et la secrétaire de Mairie afin de s'assurer que tout allait bien, les informer et répondre à leurs préoccupations.

Le portage des repas pour les personnes âgées de Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny et Nalliers, financé par le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Saint-Savin, a été maintenu avec une procédure drastique adaptée.

Une dérogation a été demandée par le Maire pour le maintien du marché alimentaire du vendredi, en respectant les règles du confinement, avec la présence de la poissonnière, du boucher, et du primeur en particulier.

Reconnaissance. Un grand MERCI:

- aux médecins, infirmiers, gendarmes, pompiers, pharmaciens, services d'aide à la personne comme l'ADMR, et à tous ceux qui interviennent en soutien aux personnes isolées ou handicapées à domicile ;

- aux enseignants volontaires,

- aux commerces alimentaires et leur personnel, au tabac et journaux.

- à Camille Boutrot, résidente de Saint-Savin, bénévole en service civique, qui s'est proposée pour faire les courses des personnes isolées ou/et handicapées, tant sur

rues, notre Village reprend vie. Certes, nous ne vivons plus aujourd'hui comme nous vivions hier, les contraintes sanitaires qui nous sont imposées allant à l'encontre de nos habitudes de rapports sociaux. Mais le virus est toujours là et tant qu'un traitement et/ou vaccin ne seront pas mis au point, nous devons faire preuve de civisme en respectant les gestes barrières et le port du masque dans les lieux publics, ainsi nous protégeons autant les autres que nous-mêmes. Il faut malgré tout continuer à vivre avec, et bientôt, le soleil reviendra et rayonnera sur notre Village.

notre commune que les communes voisines ; - aux nombreux bénévoles qui ont cousu et distribué 1200 masques.

N'oublions pas le personnel communal, administratif et technique, qui s'est investi et adapté aux décisions prises par la cellule de crise.

Une pensée à tous les commerçants, entrepreneurs et artisans qui sont impactés par cette crise, en leur souhaitant de retrouver, conforter et développer leurs activités.

Enfin, merci aux nouveaux élus qui nous ont soutenus en attendant de pouvoir s'impliquer totalement dans l'administration de notre vie locale.

Cette expérience nous permet de penser que le mot SOLIDARITE a du sens et que l'humain a été, et reste encore, au centre de nos préoccupations. A nous de méditer sur notre avenir, et de prioriser nos actions pour le bien vivre ensemble.

Chaîne de fabrication de masques "Un masque pour tous"

Après avoir eu la même idée, Diane de Moussac d'Antigny et Alexis Bouchalais de Saint-Germain ont uni leurs efforts pour rechercher et convaincre des couturières, soit 600 mails envoyés et retransmis. Suite aux tracts déposés dans les boîtes aux lettres des habitants et grâce aux dons de draps, 25 couturières bénévoles de Saint-Savin, Saint-Germain et Antigny ont réalisé avec le plus grand soin 1500 masques.

L'ancienne trésorerie de Saint-Savin servait de quartier général. Ces masques ont été emballés et redistribués aux personnes âgées, à tous les commerçants, à l'ADMR, aux enfants des écoles et collégiens qui prenaient le bus, aux personnels communaux, pompiers, gendarmes, médecins et kinésithérapeutes de Saint-Savin, Saint-Germain

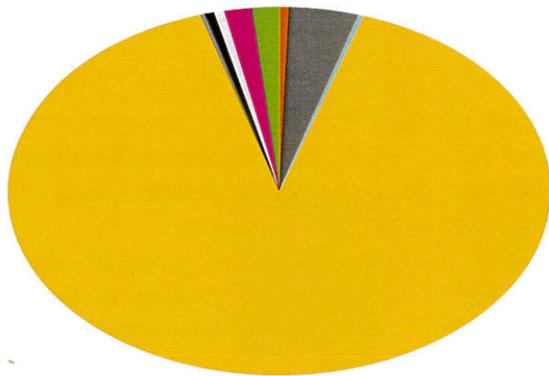
et Antigny.

Bel exemple de citoyenneté !

Continuez d'utiliser ces masques, ils sont beaux et colorés !...

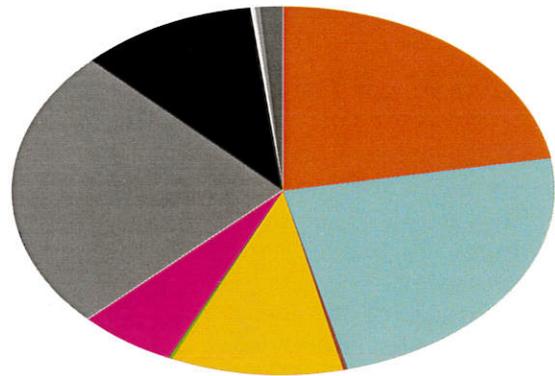


BUDGET INVESTISSEMENT 2020



Dépenses

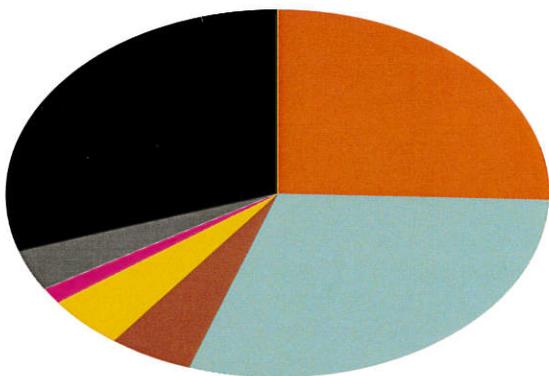
Excédent de fonctionnement capitalisé	12 332	0,68 %
Remboursement d'emprunts	76 000	4,19 %
Frais d'études groupe scolaire 2019	4 840	0,27 %
Rest. Intérieure Logis construction	1 636 500	90,21 %
Matériel de bureau et informatique	2 500	0,14 %
Acq. Mobilier Matériel et autres	4 100	0,23 %
Chantier ancienne gare	724	0,04 %
Éclairage rue de Bel Air	1 000	0,06 %
Restructur. WC et local intendance STADE	7 000	0,39 %
Achat voiture CCAS pour service technique	10 000	0,55 %
Réfection route de BOURROUY	31 000	1,71 %
Dépenses imprévues	28 127	1,55 %
Total	1 814 123	100,00 %



Recettes

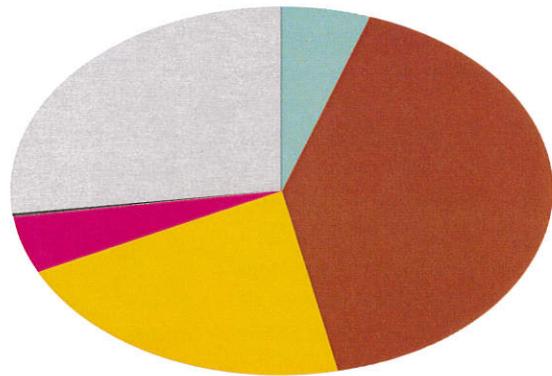
Excédent reporté	404 774	22,31 %
Virement de la Sect. Fonctionnement	433 140	23,88 %
FCTVA	6 058	0,33 %
Affectation complémentaire en réserve	188 701	10,40 %
Amortiss Subv. SORÉGIES	810	0,04 %
Amortiss réseau électrique	690	0,04 %
Rest. Int. Logis ETAT	105 000	5,79 %
Rest. Int. Logis REGION	450 000	24,81 %
Rest. Int. Logis DEPART. Activ 4	192 680	10,62 %
Subv. CCVG restructuration école	6 870	0,38 %
Subv. Cne St Germain mat. Inform. gpe scol.	3 500	1,19 %
Subv. Département route de Bourrouy	21 900	1,21 %
Total	1 814 123	100,00 %

BUDGET FONCTIONNEMENT 2020



Dépenses

Charges à caractère général	374 600	25,73 %
Charges de Personnel	432 470	29,70 %
Autres charges de gestion courante	73 900	5,08 %
Charges Financières	66 600	4,57 %
Charges exceptionnelles	22 475	1,54 %
Dépenses imprévues	51 331	3,53 %
Opérations d'ordre entre sections	1 500	0,10 %
Virement à la section investissement	433 140	29,75 %
Total dépenses	1 456 016	100,00 %



Recettes

Atténuations de charges	12 332	0,04 %
Prod. des serv. domaines et ventes diverses	76 000	5,28 %
Impôts et taxes	4 840	41,44 %
Dotations et participations	1 636 500	21,24 %
Produits de gestion courante	2 500	4,95 %
Produits exceptionnels	4 100	0,21 %
Excédent reporté	724	26,84 %
Total dépenses	1 456 016	100,00 %

Excédent de l'exercice 2019 : 254 715 €

Excédent reporté 2018 : 324 709 €

Excédent total fin d'année 2019 : 579 424 €

seul le transfert depuis le budget fonctionnement vers le budget investissement est possible

CONFINEMENT ET DECONFINEMENT AU PÔLE EDUCATIF

Après avoir été établissement d'accueil des enfants des personnels soignants, le Pôle Educatif Territorial Val de Gartempe a ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir du 12 mai. 6 enseignants ont pris progressivement en charge 10 élèves en grande section, et 15 élèves par classe en primaire, 4 classes le 12 mai et 5 à partir du 18 mai, soit 70 élèves au maximum. Les enfants restés à domicile ont bénéficié de cours en ligne.

Cette décision d'ouverture a été prise suite à une concertation entre les municipalités de Saint-Savin et Saint-Germain, le comité de gestion, l'Éducation nationale et les enseignants. Un travail de réflexion a été effectué à partir du protocole sanitaire exigé, et des moyens dont nous disposons (la configuration des locaux, les équipements sanitaires, les enseignants, les personnels municipaux et les réponses des parents aux questionnaires envoyés par le Directeur du pôle et les collectivités).

Les collectivités ont fait la demande auprès de l'Éducation Nationale du passage à 4 jours jusqu'à la fin de l'année, afin de dégager du temps d'agents pour le suivi des groupes/classes, l'entretien et diminuer l'accès de l'école au maximum. Un conseil d'école extraordinaire réuni le 6 mai a donné un avis favorable. L'Éducation Nationale a accepté. De fait les cours pouvaient reprendre 6 heures par jour, les activités

périscolaires suspendues jusqu'à la fin de l'année et le mercredi libéré. Le comité de gestion extraordinaire réuni le même jour, a décidé de ne pas ouvrir aux enfants de petite et moyenne sections de maternelle. Le protocole n'était pas applicable et le respect des gestes barrières était impossible avec des enfants de 3 et 4 ans.

La configuration des locaux permettait des sorties directes sur l'extérieur pour 4 classes. Des marquages au sol et des panneaux signalétiques ont été installés, pour délimiter les espaces. Les enseignants, agents communaux avaient un masque. Le port du masque pour les enfants restait à la discrétion des familles.

En matière de restauration, pour éviter les interactions entre les classes il a été décidé de privilégier le respect des groupes/classe mis en place, par les enseignants, tout au long de la journée. Afin d'éviter l'utilisation de matériel collectif, les enfants ont pris leurs repas préparés par les familles dans la classe, soit un agent municipal par classe pendant toute la pause méridienne. Depuis le 15 mai les enfants prennent les plateaux repas, préparés par les cuisiniers, toujours dans leur classe. Les temps de garderie se sont déroulés dans la salle de restauration en respectant la distanciation.

Les agents communaux ont préparé très minutieusement le retour des enfants et des adultes,

les locaux, mobiliers et matériels désinfectés tous les jours, les parties communes et les points de contacts 5 fois par jour. Du gel hydro alcoolique a été mis à disposition des adultes et des enfants. Quatre classes sont équipées de lavabos avec eau chaude et distributeur de savon.

Selon l'évolution des décisions du gouvernement sur cet accueil particulier, les collectivités et enseignants ont adapté leurs pratiques. A partir du 22 juin, 130 enfants ont repris le chemin de l'école.

Le 8 juillet, le conseil de gestion s'est réuni pour préparer la rentrée prochaine, tout en gardant à l'idée que la Covid 19 sera encore présente. Le comité a réfléchi à partir du dernier protocole sanitaire restreint, les enseignants aussi de leur côté. Nous devons nous adapter à la situation. Souhaitons que la rentrée de septembre soit sereine pour les enfants et leurs familles.

RAPPEL

Les inscriptions administratives au Pôle Educatif et les réinscriptions aux services de cantine et garderie se font en mairie de Saint-Germain au 05 49 48 00 80.

L'inscription aux activités périscolaires se fera fin août.

- Ecole primaire 05 49 48 01 18
- Ecole maternelle 06 37 99 40 71
- Garderie 07 86 37 59 89
- Restaurant scolaire 06 79 38 85 61

Recrutement

Comme elle s'y était engagée auprès de Pôle Emploi, la commune a concrétisé en date du 6 juin, l'embauche d'Adrien Ribeiro, à temps plein, comme agent technique territorial polyvalent stagiaire, statut de fonctionnaire. Il est chargé en priorité de l'entretien des espaces verts ainsi que du fleurissement de notre commune. Recruté en juin 2017, en emploi aidé à temps partiel, (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Ce contrat a évolué



lué en "Parcours Emploi Compétences" avec engagement en fin de parcours. Adrien a 22 ans et est titulaire d'un bac professionnel "Aménagement paysager".

Gel hydroalcoolique et chaleur : précautions d'emploi

Ne pas appliquer de gel hydroalcoolique sur sa peau si on l'expose au soleil. Les dermatologues alertent sur les risques d'une utilisation de solution hydroalcoolique quand la peau est exposée au soleil. En effet, le gel hydroalcoolique est composé d'environ 70 % d'alcool, auquel s'ajoutent parfois des parfums de synthèse et cela peut donc entraîner des irritations, l'apparition de taches brunes sur la peau, voire des brûlures.

Le gel hydroalcoolique est un produit inflammable

Le gel hydroalcoolique étant majoritairement composé d'alcool (éthanol), il est inflammable.

Eviter de le laisser dans une voiture en plein soleil, il sera alors brûlant (comme le volant) et le récipient pourra être sous pression. Une auto-inflammation est peu probable puisqu'il faut une température de 400 ° C (dans une voiture laissée en plein soleil la température peut monter jusqu'à 60 ou 70 °C).

En revanche, il s'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur. En conséquence, il ne faut pas l'utiliser quand on va être confronté à un matériel émettant des flammes ou des étincelles.

En cas de forte chaleur, privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon

"Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe"

Au cours de l'année 2019, l'association a organisé 18 concerts classiques et enregistré 1700 entrées payantes, à la satisfaction générale des participants sur la qualité des programmes proposés et les sites d'exception concernés. Une fréquentation un peu plus soutenue aurait permis d'éviter un léger déficit, lequel a été comblé par le fort soutien des adhérents et mécènes de l'Association.

L'épidémie Covid-19 a bouleversé la programmation retenue pour l'année 2020 ; cependant, porté par la forte motivation des membres du Conseil d'Administration et des Directeurs Artistiques, le festival 2020 aura bien lieu : ce sera une version plus réduite avec six concerts, et un éventuel concert d'automne pour fin novembre. Les dates retenues pour les concerts de la période estivales sont : les 28, 29 et 31 juillet et les 4, 5 et 7 août 2020 . Trois concerts seront donnés à Saint-Savin, le vendredi 31 juillet à 20h30 avec

le Duo Fortecello (Philippe et Anna Argenty), le mercredi 4 août avec Cyril Huvé (récital de piano) et le mercredi 5 août à 20h30 avec la Pianiste Joanna Trzeciak (concert initialement prévu en avril et reporté). Les autres concerts seront donnés respectivement à Saulgé, Lussac les Châteaux et Montmorillon.

Le programme détaillé de ces concerts est en cours de finalisation, et sera diffusé prochainement.



CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA GASSOTTE



Evacuation des bassins 1/4 d'heure avant l'horaire de fermeture. **Ouvert le 14 Juillet et le 15 Août.**

Le personnel conseillera les catégories de publics (famille, nageurs actifs...) vers les créneaux horaires les plus adaptés et veillera au strict respect des règles de distanciation et d'application des gestes barrières. Cette organisation est adaptée au contexte sanitaire, et est susceptible d'évoluer selon les annonces du gouvernement.

Considérant les récentes annonces gouvernementales, la Communauté de Communes Vienne & Gartempe a lancé la saison estivale le samedi 4 juillet avec un protocole et des horaires aménagés. La CCVG met tout en place pour assurer sécurité et tranquillité aux visiteurs : traçabilité des entrées, aménagement de créneaux de 2 heures entrecoupés de phases de désinfection, création d'un sens de circulation, attribution individuelle des casiers, nettoyage des vestiaires en continu...

Horaires du 4 juillet au 30 août

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche

10h00 à 12h00 (créneau réservé à la nage)

13h30 à 15h30 et 15h45 à 17h45

18h00 à 20h00 (créneau réservé à la nage)

Fermeture tous les mercredis

La réservation sur les créneaux nageurs est vivement conseillée, auprès de l'accueil ou par téléphone au 05.49.84.96.39.

Une cabane de cheminot...



Si vous vous êtes promenés récemment sur la voie verte, vous avez très certainement remarqué cette petite cabane qui a poussé comme un champignon sur le bas côté. Il s'agit d'une cabane de cheminot, avec sa cheminée, qui a été reproduite à l'identique de celle qui existait le long de la voie ferrée au cours du XIX^e siècle, et qui servait d'abri aux ouvriers venus travailler sur les rails. Cette cabane a été reconstruite à l'endroit même où elle a été bâtie à l'origine, puisque toutes les pierres qui ont servi à sa reconstruction ont été extraites du talus où elles étaient enfouies et, en ce qui concerne le mortier, celui-ci provient également d'un mélange de glaise et sable prélevé tout à côté en bordure de la voie verte. Bravo à Jacques BRIAUD, ancien artisan et passionné de patrimoine, pour son initiative et le travail accompli. Ce bel ouvrage ne manquera pas d'attirer bien des regards.



Bureau d'Information Touristique
SAINT SAVIN

20 place de la libération 86310 Saint Savin
05 49 48 11 00

accueil@sudviennepoitou.com
www.sudviennepoitou.com

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
"Destination Sud Vienne Poitou"



HORAIRES 2020

Juillet, Août et Septembre

du L au S de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Octobre, Novembre et Décembre

du Ma au S de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Un circuit Terra Aventura s'est ouvert à Saint Savin le 11 juillet !

Terra Aventura, c'est quoi au juste ?

Terra Aventura est une application mobile gratuite proposant des circuits de chasse au trésor en Région Nouvelle-Aquitaine. C'est une activité qui permet à toute la famille de découvrir des lieux insolites, des légendes, des curiosités, des pépites patrimoniales et ce, en profitant du grand air !

Comment ça marche ?

Il suffit de se créer un compte, un pseudo de têt'aventurier afin de pouvoir accéder aux nombreux circuits thématiques (traduits aussi en anglais).

1. De chez soi, sélectionner un circuit et télécharger les données.
2. Sur place, suivre le GPS de l'application, se laisser guider d'étapes en étapes et répondre aux énigmes.
3. Après avoir répondu correctement, trouver l'emplacement du trésor, la cache et ses Poi'z, puis relever le mot mystère pour pouvoir valider sa découverte.

Après le succès des 4 circuits Terra Aventura de 2019, l'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou a lancé cette année 3 nouveaux circuits dont 1 au départ de Saint Savin.

C'est en compagnie de Zari', ce Poi'z qui adore les pinceaux, les poèmes et aussi son chapeau et qui a la maîtrise de diverses techniques artistiques, que les têt'aventuriers découvriront les richesses de Saint Savin et de Saint Germain.

Pour garantir la sécurité des têt'aventuriers, les circuits sont pour le moment virtualisés. À la place de la bouteille cache, les joueurs scanneront un QR Code pour débloquer leur badge de façon virtuelle.

Plus d'infos sur www.sudviennepoitou.com et www.terra-aventura.fr

Regards Croisés d'Afrique du 10/07 au 23/08/2020

"MÉTAMORPHOSES"

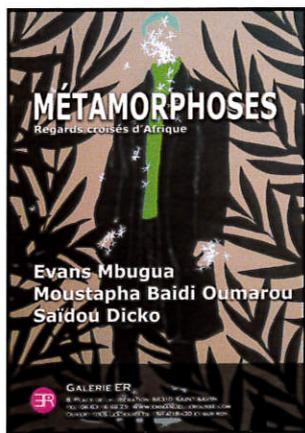
Evans Mbugua - Moustapha Baidi Oumarou - Saïdou Dicko

Rencontre avec Evans Mbugua et Saïdou Dicko à la galerie :
le samedi 25 juillet 15h/18h et le dimanche 26 juillet 11h/13h

L'homme apparaît, disparaît, se transforme...

A l'occasion de l'exposition "Métamorphoses", la galerie ER est très heureuse de mettre à

l'honneur le travail de trois jeunes artistes émergents africains : Evans Mbugua (Kenya), Moustapha Baidi Oumarou (Cameroun) et Saïdou Dicko (Burkina Faso), dont l'élément central de leur démarche artistique est l'être humain. Ils présenteront des œuvres nouvelles et inédites à la galerie du 10 juillet au 23 août 2020 (ouverte tous jours de 15h à 18h30 et sur rdv).



Cet été destination "Moyen-Âge à l'Abbaye"

Vous pensez tout connaître de l'Abbaye ?

Et pourtant, laissez-vous surprendre par le Moyen Âge ! Cet été plus que jamais, il y aura de la vie à l'Abbaye !

Un vrai voyage sensoriel vous attend dans ce lieu unique au monde, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Embarquer sur l'Arche de Noé ou encore affronter un terrible dragon à 7 têtes : c'est possible à Saint-Savin et nulle part ailleurs ! Equipé de votre compagnon de visite numérique, vivez le Moyen Âge avec un grand «A» !



Toutes nos visites se déroulent dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le port du masque est obligatoire durant la visite du site et nous invitons nos visiteurs à venir avec leurs oreillettes. Possibilité de prêt de casques

et d'achat de masques à l'entrée du site. Visite guidée limitée à 10 personnes par créneau horaire, réservations conseillées via notre site Internet.

Programme Estival

"Larcin à Saint-Savin". Partagez un moment en famille ou entre amis et profitez de l'absence du gardien pour dérober un manuscrit à la valeur inestimable... telle est la promesse de « Larcin à Saint-Savin ». À 22h, tous les mercredis des vacances d'été, à partir du 8 juillet, l'abbaye devient le lieu d'une quête collective et participative ! Mais attention, vous n'aurez qu'une heure pour commettre votre larcin et échapper à la vigilance du gardien ! Un véritable esprit d'équipe vous sera nécessaire pour quitter les lieux avant que l'alarme ne résonne ! Parviendrez-vous à vous échapper ?

NOUVEAUTÉ 2020 !

Achetez votre billet pour le Moyen Âge grâce à notre e-boutique accessible sur notre site Internet !

www.abbaye-saint-savin.fr

Installation d'un artisan d'art



Saint-Savin compte un nouvel artisan d'art, rue des Quatre Vents.

Myriam Chesseboeuf "Le Parchemin du Roy" y installe son atelier d'enluminure, de calligraphie et de graphopédagogie afin de réaliser des travaux pour une clientèle locale, nationale et internationale.

Enlumineuse Meilleur Ouvrier de France 2019, et professionnelle depuis plus de 16 ans dont 13 au Québec, Myriam sera heureuse de vous accueillir afin de vous expliquer ses techniques de travail à partir de début août.

Elle enseigne à son atelier et sera présente autant que possible à Saint-Savin les mardis, mercredis et vendredis après-midi ainsi que les samedis.

"MUR MUR 19"

• Pendant le confinement, Cléo, artiste peintre Saint-Savinoise "installatrice en originalités poétiques" a proposé aux gens d'ici et d'ailleurs de s'exprimer sur cette période en noir sur blanc par le biais de dessins ou d'écriture, elle en a fait des briques pour une Exposition « Mur Mur 19 » le tout mis en mouvement et en spectacle tout le week-end des 27 et 28 juin sur une mise en scène de Valentine Chambet et Pascal Dujour, avec le concours d'Éthyène conteur, joué par des élèves de l'Atelier Théâtre de Valentine Chambet.

• Les créations de Cléo accompagnaient l'exposition de ces Murs d'expression qui s'est prolongée jusqu'au lundi 20 juillet au MAGASIN, 9 bis rue du Vieux-Pont à st Germain. Au delà de cette date, vous pourrez visiter "l'atelier de Cléo", à St Savin sur rendez-vous (Cléo 0618362783)





Citoyenneté

• Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Suivant arrêté préfectoral de la Vienne du 19 Juin 2007, leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 et à 18h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

RECENSEMENT

A 16 ans : Recensement au Service National Obligatoire et universel, il concerne **garçons et filles dès l'âge de 16 ans** et jusqu'à 3 mois au-delà de la date anniversaire. Il s'effectue à la mairie du domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale ou livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation est délivrée. Cette attestation est obligatoire pour se présenter aux examens et concours type bac, permis de conduire...

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

<https://www.saint-savin.fr/index.php/infos-liens-utiles/98-infos-pratiques>

Par décret du Premier Ministre, le port du masque grand public est devenu obligatoire depuis le 20 juillet 2020 pour toute personne de 11 ans et +, dans les lieux publics clos, en complément des gestes barrières.

Appartements T1bis et T2 à louer à la Résidence Seniors "Les Rives de la Gartempe"

Renseignements et pré-inscriptions à la mairie de Saint-Savin
05 49 48 00 46

BRULAGE DES DECHETS VERTS

L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 réglemente l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.

Opération "Tranquillité Vacances"

Dans le cas des opérations "Tranquillité vacances" organisées pendant vos vacances, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie, des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

N'hésitez pas à prendre contact dès à présent avec les gendarmes :

Brigade de Saint-Savin

05 49 48 44 24

Brigade de Montmorillon

05 49 91 10 44

En ligne : <https://www.toutsurmesfinances.com/vie-pratique/a/operation-tranquillite-vacances-formulaire-et-inscription-en-ligne>

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vol téléphones portables :

SFR : 10 23 - Orange : 0 800 100 740

Bouygues Télécom : 0 825 005 700

INFOS UTILES

• Plan canicule

Un registre pour les personnes âgées et/ou handicapées, personnes sensibles ou vulnérables est ouvert en mairie. Vous pouvez vous inscrire au secrétariat ou en appelant au 05 49 48 00 46.

N'hésitez pas à vous faire connaître.

• CCAS

Le Centre d'Action Sociale de Saint-Savin met à la disposition des seniors qui le souhaitent le portage à domicile de repas équilibrés sur les communes de Saint-Savin et Saint-Germain, Antigny et Nalliers. La livraison a lieu du lundi au vendredi (sauf jours fériés) entre 10h et 12h.

Renseignements à la mairie 05 49 48 00 46
Service restauration 06 79 38 85 61.

• Masques du Département

Le Conseil Départemental de la Vienne a remis à la Mairie à l'intention de chaque habitant de la Commune de plus de 15 ans, un masque en tissu gratuit dont le port est obligatoire dans les lieux publics en plus des gestes barrières. Si vous n'êtes pas venus retirer votre masque lors des permanences qui ont été tenues, nous vous invitons à venir en Mairie aux heures d'ouverture afin qu'il vous soit remis.

Rappel des horaires de la mairie :
lundi au vendredi 9h-12h.

• Banque Alimentaire

28 familles bénéficient de la banque alimentaire chaque quatrième mercredi du mois.

La distribution aux bénéficiaires de Saint-Germain, Saint-Savin, Nalliers, Antigny, Béthines, et Villemort, a lieu de 14h à 15h15 au centre technique de Saint-Germain. Pour ouvrir les droits, les personnes doivent s'adresser à l'assistante sociale de leur commune.

AGENDA juillet/SEPTEMBRE 2019

Les P'tites Balades. Prévoir voiture et bonnes chaussures. Sur réservation, places limitées. Office de tourisme Sud Vienne Poitou : 05.49.91.11.96

. mercredi 5 Aout à Saint Germain, Balade nature et patrimoine, de la voie ferrée au bourg ancien. Rdv à 14H30 cour de la mairie.

. samedi 29 Août à Saint Savin, Balade nature, histoire d'une rivière et de ses affluents. Rdv à 14H.30 devant l'Eglise.

. dimanche 27 septembre Loto du Tennis, à 13H.30, salle de fêtes de Saint-Germain.

Festival Musique et Patrimoine en Vienne et Gartemps

vendredi 31 juillet Duo Fortecello (France), duo violoncelle-piano

mardi 4 août Récital de piano, Cyril Huvé (France), piano

mercredi 5 août Récital de piano, Joanna Trzeciak (Belgique), piano

à noter Le Festival de Blues est annulé

voir renseignements complémentaires et autres animations sur le site de l'Office de Tourisme : www.saintsavin.com.

